

**Placo® inaugure le système de récupération de chaleur et d'eau installé
au sein de son usine de Val-de-Cognac (16)**

Un investissement de 11,4 millions d'euros



Nouvelle étape franchie dans la décarbonation industrielle

Le site industriel Placo® de Val-de-Cognac, qui a une capacité de production d'environ 30 millions de m² de plaques de plâtre par an* et emploie 140 personnes, s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de son impact environnemental. L'inauguration de son **système innovant de récupération et de valorisation de la chaleur fatale sur son sécheur de plaques** marque une nouvelle étape clé dans cette stratégie. Soutenu par l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau, ce projet ambitieux a nécessité un **investissement de 11,4 millions d'euros**. Les résultats obtenus sont significatifs :

- **Réduction des émissions de CO₂ de 14 %** par rapport à 2019.
- **Diminution de la consommation énergétique de 10,6 %** grâce à la **valorisation de la chaleur fatale**, ce qui a permis de supprimer une chaudière à gaz de 900 kW.
- **Baisse de près de 10 % de la consommation d'eau**. La récupération des eaux de condensats des buées du sécheur, réinjectées dans le process, permet de limiter les prélèvements dans le milieu naturel, préservant ainsi les ressources locales.

Depuis 2010, Placo® a déjà réduit de près de 20 % ses émissions de CO₂ en France. La valorisation de la chaleur fatale au sein de cette usine est une nouvelle illustration de son engagement en faveur d'un mix énergétique de plus en plus décarboné.



©ADEME x Magenta Films

« Face aux défis environnementaux actuels, il est crucial que les sites industriels s'engagent dans une démarche de décarbonation de leurs activités. Réduire leur dépendance aux énergies fossiles et baisser leur facture énergétique représente également un enjeu de compétitivité. Notre projet de valorisation de chaleur fatale, mis en œuvre au sein de l'usine de Val-de-Cognac, répond à ces deux objectifs. Il a permis de réduire de 14% ses émissions de CO₂. »

Francis Laurent, Directeur de l'usine de Val-de-Cognac

* Permettant de rénover environ 100 000 maisons par an.

■ Une technologie de pointe pour des gains accrus

L'installation retenue sur le sécheur de plaques du site de Val-de-Cognac s'est inspirée des process mis en place dans les deux autres usines Placo® de Vaujours (93) et Chambéry (73). L'équipe projet a pris les meilleures pratiques de chaque site pour concevoir un système le plus performant possible. **Elle a également pu s'appuyer sur l'expertise du Fonds Chaleur de l'ADEME***.

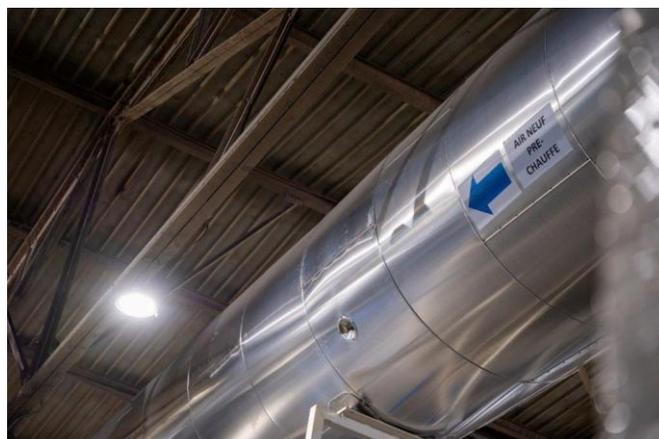
Ce projet repose sur l'installation de **deux échangeurs de chaleur innovants**. Un échangeur Air/Air qui récupère les calories émises à une température de plus de 120°C. **Cette énergie permet de préchauffer les airs neufs et de combustion de la même installation** à environ 100°C alors qu'auparavant ils étaient pris à température ambiante. Un échangeur Air/Eau qui capte la chaleur du sécheur pour préchauffer l'eau de process utilisée dans le mélangeur afin de fabriquer les plaques de plâtre. Précédemment, cette eau était chauffée par une chaudière à gaz, qui a été depuis démontée. Les buées en sortie de ces deux échangeurs sont désormais rejetées à une température de l'ordre de 70°C. **La vapeur ainsi condensée en eau est captée et réutilisée dans la fabrication de nouvelles plaques**, ce qui permet de limiter les prélèvements dans le milieu naturel à hauteur de 15 000 m³/ an.

Désormais **10 % des besoins en chaleur pour la fabrication des plaques sont couverts par la récupération de la chaleur fatale**. Des études sont déjà en cours de réflexion pour accroître davantage la part d'énergie décarbonée dans notre production de plaque. Les pistes envisagées sont, notamment, l'utilisation de chaleur biomasse ou l'électrification.

Le projet, collaboratif, a nécessité 18 mois d'études et 7 mois de travaux dont 2 mois et demi d'arrêt de l'usine. D'autres travaux d'efficacité énergétique ont été menés dans l'usine en amont dès 2021, dont l'installation d'un nouveau broyeur accélérateur qui optimise les recettes de fabrication réduisant ainsi les quantités d'eau à évaporer au niveau du sécheur (réduction de 800 tonnes de CO₂/an) ou encore la mise en place d'un nouveau silo plâtre améliorant la performance de l'étape de cuisson du matériau et permettant un gain de 200 tonnes de CO₂/an.

« Le projet Placo® est un projet exemplaire en termes de collaboration et d'instruction. C'est toujours une satisfaction de constater que la chaleur renouvelable est profitable pour les entreprises que nous accompagnons, d'un point de vue à la fois économique et environnemental. L'investissement humain et financier de Placo® dans ce projet est récompensé ! »

Sean COQ, ADEME



©ADEME x Magenta Films

* La mission du Fonds Chaleur de l'ADEME est d'accompagner les entreprises à la création d'un projet de chaleur renouvelable optimal, en conseillant la source d'énergie la mieux adaptée à chaque site, en fonction de ses besoins énergétiques, de son système de production, de ses ressources... L'enjeu est de permettre à l'entreprise de rester compétitive sur le plan environnemental et économique, en limitant la dépendance aux énergies fossiles et en réduisant la facture énergétique.



©PLACO®

Les financements

- Coût global de l'installation : 12,9 millions d'euros
- Coût de l'installation lié à la chaleur fatale : 11,4 millions d'euros
- Financement global de l'ADEME : 15 % soit 1,9 million d'euros
- Financement de l'ADEME lié à la chaleur fatale : 14 % soit 1,6 million d'euros
- Financement Région : 1,2 million d'euro
- Financement de l'Agence de l'Eau : 155 000 €